

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**

Présents : 28

Ayant donné un Pouvoir : 04

Absents : 04

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 32

Résultat du vote :

Abstention : 02

Suffrages exprimés : 30

Pour : 27

Contre : 03

Majorité absolue des suffrages exprimés : 16

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

11/09/2024

28 présents : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : Mme BOURBON Marie-Christine. **Champagneux** : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. PICHE Barthélémy. **La Bridoire** : Mme BEGUIN-BECHEROT Nathalie. MM. BERTHIER Yves et VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mmes FERRARI Myriam, YACONO Céline, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort** : M. ARGOUY Yves. **Saint Béron** : Mme VERRIER Muriel, MM. GONARD Xavier, PERROT Alain. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. **Sainte Marie d'Alvey** : / . **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

04 Pouvoirs : Mme JOURDAN Véronique à Mme BEGUIN-BECHEROT Nathalie, Mme LABBAY Catherine à M. REVEL Daniel, M. LESAGE Claude à Mme ANDRE Valérie, M. PUGNOT Bertrand à Mme PICARD Marie-France.

04 Absents : M. BILLON Pierre, Mme MESTRALLET Nadège, M. PERSON Philippe, M. VERGUET Nicolas.

OBJET : CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET FSE+ PUBLIE PAR LE DEPARTEMENT DE LA SAVOIE ;

VU les statuts de la communauté de communes Val Guiers approuvé par arrêté préfectoral du 23 mai 2023 ;

Considérant l'appel à projet publié par le conseil départemental de la Savoie relatif au FSE+ ;

Monsieur le Président

EXPOSE que le conseil départemental de la Savoie a publié un appel à projet pour le fond social européen « FSE+ ».

Cet appel à projet vise à promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants.

La CC Val Guiers organise différents accueils pour les enfants et notamment en crèche et en accueil de loisirs.

Il pourrait être envisagé de mettre en place des actions facilitant l'accueil des enfants porteurs de handicap et/ou des enfants à besoins spécifiques dans les crèches, services périscolaires et extrascolaires.

PRESENTE le scénario qui permettrait d'améliorer cet accueil dans les structures pour un coût d'environ 139 000,00 € de dépenses RH sur 3 ans, hors frais annexes, et d'obtenir un financement d'environ 55 000,00 € réparti sur les 3 années.

DEMANDE au conseil communautaire de retenir le scénario n°2

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 27 voix pour ; 03 voix contre ; 02 abstention,

➤ **APPROUVRE** la candidature de la CC Val Guiers à l'appel à projet FSE+ du conseil départemental de la Savoie sur la base du scénario n°2 présenté ci-dessus ;

➤ **AUTORISE** le Président à déposer le dossier de demande de financement auprès des services concernés et à signer toutes les pièces nécessaires au dossier et à sa mise en œuvre.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 03/10/2024,

Le Président,
Paul REGALLET



Le secrétaire de séance
Georges CAGNIN

